

## NUMÉROS UTILES

- ACGV Services : 06 49 09 53 39
- Elu VP en charge des GDV :  
Franck TINDILLIER : 06 09 14 45 45
- Commissariat Berck : 03 21 09 84 17
- Commissariat Touquet : 03 21 90 81 33
- Police Municipale Etaples : 03 21 89 17 17
- Gendarmerie Etaples : 03 21 94 00 17
- Gendarmerie Ecuire : 03 21 06 00 17
- Gendarmerie Merlimont : 03 21 89 78 90
- Responsable CA2BM pour GDV : 06 74 82 56 21
- Standard CA2BM : 03 21 06 66 66

### A – En semaine (Heures de bureau)

#### Contacteur :

- La gendarmerie ou la police
- Frank HARRANG : 06 74 82 56 21

#### • La CA2BM

1. Le référent gens du voyage se rendra sur place ou contactera ACGV Services pour une prise de contact avec les familles.
2. Contactera le commissariat ou la gendarmerie selon secteurs, qui établira un procès-verbal quant au stationnement et verbalisera les véhicules en stationnement sauvage.
3. Avertira l'élu de la commune concernée.
4. Etablira la demande de recours à la force publique auprès de la Sous-Préfecture, si les interventions des différents acteurs n'aboutissent pas dans les 24 heures.



## PROCÉDURE GENS DU VOYAGE

### GÉNÉRALITÉS

#### En cas de demande de stationnement

1. Rappeler que la CA2BM dispose d'aires d'accueil sur le territoire (Etaples, Verthon pour les courts et moyens séjours, aire de grands passages Berck).
2. Fournir le numéro d'astreinte d'ACGV Services : **06 49 09 53 39** et inviter à laisser un message d'astreinte sur la boîte vocale, ACGV Services recontactera les familles.
3. Rappeler que seules les aires d'accueil sont autorisées à recevoir des caravanes en stationnement : si les équipements sont complets, inviter les familles soit à rejoindre un camping, soit à quitter le territoire.
4. Aucun terrain n'est disponible.
5. L'aire de grands passages est réservé aux groupes (+ de 50 caravanes) ayant fait la demande au préalable à la coordinatrice du SDAHGV62 et/ou à la CA2BM. **Inutile d'y envoyer les voyageurs en stationnement illicite.**

#### En cas de constat de stationnement sauvage ou refus des informations citées ci-dessus :

- Rappeler aux gens du voyage les informations énoncées dans les GÉNÉRALITÉS.
  1. Prévenir l'élu VP GDV : 06 09 14 45 45
  2. Prévenir le référent GDV : 06 74 82 56 21
  3. Appeler le n° d'astreinte d'ACGV Services : 06 49 09 53 39 pour demander l'intervention et signaler les stationnements sauvages (nombre de caravanes, lieu,...).
- **RAPPEL : ACGV Services N'A AUCUN POUVOIR DE POLICE.**
  1. Appeler le commissariat ou la gendarmerie selon secteurs, pour signaler le stationnement sauvage et demander l'intervention (constat, verbalisation pour stationnement non autorisé).
  2. Si le technicien d'astreinte ne constate aucun mouvement après quelques heures : relancer la même procédure.
  3. En cas d'échec, dès le lundi matin, contacter la CA2BM suivant la procédure décrite au paragraphe A.

#### A titre d'information, quelques excuses invoquées

- Il n'y a plus de places sur les sites d'accueil, la famille est dans l'attente d'un emplacement qui doit se libérer.
- Les emplacements sont trop chers.
- La famille a une personne hospitalisée
- La famille ne peut s'éloigner pour raisons professionnelles,
- La famille a l'accord du propriétaire, ou du maire ou d'un technicien.

### B – Le week-end (ou en dehors des heures de bureau)

#### En cas de grand passage

Rappeler que l'aire de grands passages ne peut être ouverte qu'aux groupes annoncés. Elle ne peut être ouverte aux groupes inférieurs à 50 caravanes.

*Dans le cas d'un groupe de 50 caravanes ou plus annoncé :*

Après avoir alerté la police ou la gendarmerie, Frank HARRANG ainsi que l'élu, alerter ACGV Services ou référent GDV qui pourra ouvrir le terrain.

#### **ATTENTION**

Seul le Président, Vice-Président ou Référent pourront autoriser l'ouverture de l'AGP après signature par le responsable du groupe des papiers administratifs et versement de la caution